



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

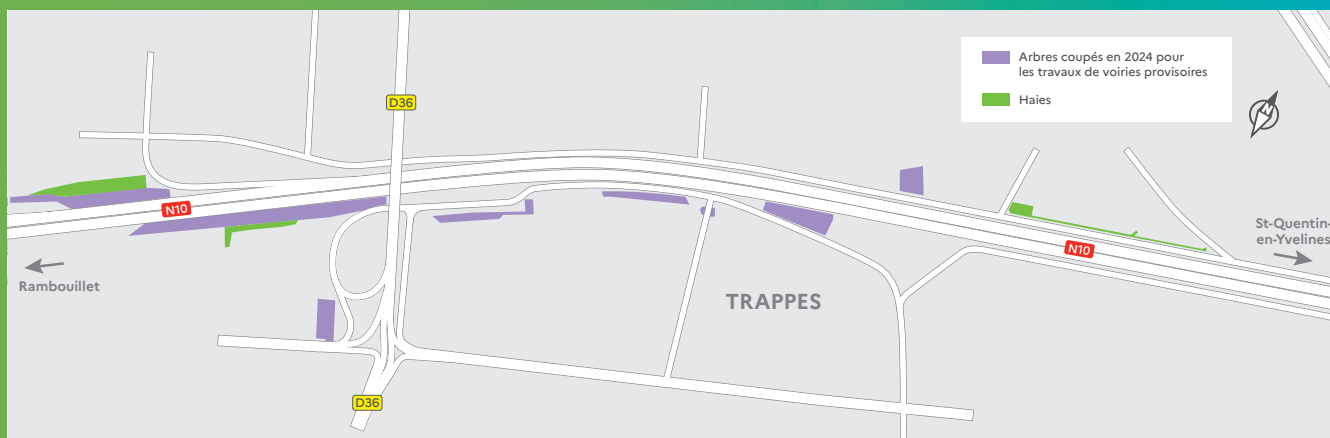
Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

REQUALIFICATION  
DE LA RN10  
TRAPPES

# FLASHINFO

N°14 MARS 2024



## CRÉATION D'UNE VOIRIE PROVISOIRE RN10 : LANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le projet de requalification de la RN10 à Trappes va franchir une nouvelle étape avec la création d'une voirie provisoire à partir de cet été, qui permettra de maintenir deux voies par sens de circulation nécessaires pour réaliser ensuite la dénivellation de la RN10. Dans ce cadre, des travaux préparatoires de coupe d'arbres et de débroussaillage sont nécessaires pour libérer les emprises de cette future voirie.

Ces travaux se dérouleront entre le lundi 4 mars et le vendredi 15 mars 2024, avant la période de nidification (période au cours de laquelle les oiseaux construisent leur nid).

Le périmètre concerné porte sur les arbres situés le long de la RN10 ainsi qu'un certain nombre d'arbres présents dans les secteurs sud et nord de la ville (voir cartographie ci-dessus).

Des travaux en deux temps, sans impact sur la circulation :

- Les opérations de coupe des arbres situés sur les autres emprises de la Ville seront, quant à elles, menées de jour de 08h00 à 17h00 tout au long de la période du 4 au 15 mars.
- 4 nuits de travaux se dérouleront (entre 22h00 et 5h00) la semaine du 11 au 15 mars et seront nécessaires pour les coupes, le dessouchage des arbres le long de la RN10 ainsi que pour le débroussaillage des emprises, nécessitant de neutraliser une voie de circulation par sens de la RN10.

Ces travaux vont occasionner des nuisances sonores pour les habitants et riverains. Consciente de la gêne occasionnée, la DiRIF a pris toutes les mesures nécessaires avec l'entreprise travaux pour limiter au maximum les impacts, notamment pour les travaux de nuit.

Plus d'informations :

@ rn10-trappes-travaux.dirif@developpement-durable.gouv.fr

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Opération  
cofinancée avec :



Yvelines  
Le Département



Des mesures compensatoires seront mises en oeuvre, en concertation avec les partenaires de l'opération, dans le cadre du projet d'aménagement. Elles consisteront principalement en la replantation d'arbres au sein de la ville de Trappes. De plus, le bois des arbres coupés sera autant que possible valorisé, pour la fabrication de copeaux de bois pour du paillage des sols ou la fabrication de granulés de bois pour chauffage.

## POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS

Le projet de requalification (enfouissement) de la RN10 à Trappes permettra de restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes, en fluidifiant la circulation sur la RN10 et en améliorant la desserte de la ville.

Dans ce cadre, la première étape de travaux préparatoires a été réalisée sur la RN10 entre 2019 et 2023, et comprenait des opérations d'ampleur :

- **2020** : la construction d'un **mur de protection derrière les habitations de la rue Danielle Casanova**, situées au niveau du carrefour RN10/RD23 de 2 mètres de haut et 310 mètres de long pour préserver le cadre de vie des riverains pendant les différentes phases de travaux
- **2021-2023** : la **destruction du pont Marcel Cachin** situé au-dessus de la RN10 qui reliait le centre-ville aux autres quartiers de Trappes
- **2021** : la création d'un **pont provisoire métallique** afin de maintenir la traversée directe de la RN10 au niveau de l'Hôtel de Ville jusqu'à la fin des travaux
- **2023** : la réalisation d'une **passerelle piétonne provisoire** à proximité de l'ancien souterrain fermé depuis le mois d'août 2023, qui vise à assurer la continuité de la circulation piétonne jusqu'à la fin du projet

Une seconde étape majeure a été franchie avec la finalisation du réaménagement du carrefour giratoire RN10/RD912 en septembre 2023, qui comprend :

- la création d'un anneau central avec des carrefours à feux,
- une voie d'évitement de l'anneau depuis la RN10 en provenance de Paris vers la RD912 en direction d'Élancourt,
- un tunnel pour rejoindre la RN10 en direction de Paris en provenance d'Élancourt.

Cet aménagement va contribuer dès à présent à fluidifier la circulation. Des travaux d'aménagements paysagers des abords du carrefour ont démarré et vont s'achever au premier trimestre 2024, pour restaurer partiellement les alignements d'arbres qui préexistaient et verdir l'entrée de la ville.

## COÛT ET FINANCEMENT

Ce projet est financé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Île-de-France pour un coût estimé à **149 millions €** (TTC).

